

Êtes-vous âgé de 65 ans ou plus? Assurez-vous de recevoir vos versements

Il n'est pas toujours facile de faire face à l'augmentation du coût de la vie, surtout lorsque l'on vieillit. Le gouvernement du Canada peut vous aider et fournir un soutien financier au moyen de prestations, de crédits et de programmes.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Versements de prestations et de crédits que vous pourriez recevoir

| Versement | Fréquence | Aide à... | Voici comment l'obtenir* |
|--|------------------------------------|--|---|
| Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) | juillet, octobre, janvier et avril | compenser le coût de la TPS ou de la TVH payée sur les produits et services | Faites vos impôts chaque année |
| Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (comprend un supplément pour personnes en situation de handicap si vous avez droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)**) | juillet, octobre et janvier | réduire le coût de la vie pour les personnes et les familles qui travaillent, mais qui gagnent un revenu faible | Faites vos impôts chaque année et ayez droit à l'allocation canadienne pour les travailleurs |
| Versements de prestations et de crédits provinciaux et territoriaux | Variable | compenser certains coûts selon la province et le territoire (les versements sont calculés en fonction de votre déclaration de revenus) | Faites vos impôts chaque année |

* En plus de répondre aux critères d'admissibilité

** Pour en savoir plus sur le CIPH, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees

Déductions et crédits que vous pouvez demander dans votre déclaration de revenus

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes en situation de handicap

Lorsque vous avez une déficience et certains frais médicaux.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Ce crédit aide à réduire l'impôt sur le revenu qu'une personne ayant une déficience physique ou mentale, ou qu'un

membre de sa famille qui subvient à ses besoins, peut avoir à payer. Pour en savoir plus sur le CIPH, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees

Crédit canadien pour aidant naturel

Si vous subvenez aux besoins d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'une personne à charge admissible ayant une déficience.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Pour les rénovations admissibles visant à améliorer l'accessibilité de votre maison

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Pour les frais médicaux admissibles que vous, votre époux ou votre conjoint de fait avez payés au cours de l'année

Montant en raison de l'âge

Vous pouvez demander un montant dans votre déclaration de revenus si vous êtes âgé de 65 ans ou plus.

Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait

Demandez la totalité ou une partie de certains montants auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit s'il n'a pas besoin de les utiliser pour réduire son impôt fédéral à 0\$.

Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles

Si vous avez construit ou rénové une habitation secondaire afin de permettre à un particulier admissible, soit une personne de 65 ans ou plus ou un adulte qui a droit au CIPH, de vivre avec un membre de la famille admissible.

Supplément remboursable pour frais médicaux

Pour les particuliers qui travaillent et gagnent un faible revenu et qui ont des frais médicaux élevés.

Fractionnement du revenu de pension

Vous pourriez être en mesure de fractionner votre revenu de pension admissible avec votre époux ou conjoint de fait pour réduire vos impôts.

Ce dont vous avez besoin pour produire votre déclaration de revenus

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Pour travailler au Canada ou accéder à certains programmes et prestations du gouvernement, vous avez besoin d'un NAS. Si vous n'avez pas de NAS ou si vous l'avez perdu, communiquez avec Service Canada au **1-866-274-6627** ou rendez-vous à un bureau près de chez vous.

Feuilles d'impôt

Au début de l'année civile, les feuilles d'impôt vous sont envoyées avec les renseignements dont vous avez besoin pour faire vos impôts. Si vous ne les recevez pas, vous pouvez les obtenir en ligne à l'aide de Mon dossier ou en appelant l'Agence du revenu du Canada (ARC) au **1-800-959-7383**.

Faites vos impôts chaque année, au plus tard le 30 avril, pour continuer à recevoir vos versements : Si vous êtes marié ou avez un conjoint de fait, chacun d'entre vous devez faire vos impôts. Au Québec, vous devez également remplir et envoyer une déclaration de revenus provinciale distincte auprès de Revenu Québec. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-preparez-vous

Quoi faire lors un décès

Lorsqu'une personne décède, la famille ou son représentant légal règle ses affaires fiscales. Celles-ci doivent appeler l'ARC au **1-800-959-7383** le plus tôt possible pour l'informer de la date du décès de la personne.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-personne-decedee

Protégez-vous contre les arnaques

Sachez que des arnaqueurs se font passer pour l'ARC. Si vous n'êtes pas certain s'il s'agit d'une arnaque, appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre lorsque l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude

Obtenir plus de renseignements



En ligne

Avant d'appeler l'ARC, allez à Canada.ca! Vous pourriez trouver les renseignements dont vous avez besoin à canada.ca/prestations-credits-pa

Pour commander des publications de l'ARC dans d'autres formats, y compris en gros caractères et en braille, allez à canada.ca/arc-medias-substituts

Aide fiscale gratuite : Vous pourriez avoir droit de faire faire vos impôts gratuitement par un bénévole. Vérifiez si vous y avez droit en allant à canada.ca/impots-aide



Par téléphone

Questions sur les prestations :
1-800-387-1194

Résidents des territoires ayant l'indicatif régional 867 :
1-866-426-1527

Pour d'autres questions et pour obtenir des formulaires :
1-800-959-7383

Téléimprimeur : **1-800-665-0354**

Service de relais vidéo (SRV) du Canada : **1-800-561-9332**

Questions au sujet du NAS :
1-866-274-6627 (Service Canada)

Questions sur la production de déclaration de revenus au Québec :
1-800-267-6299 (Revenu Québec)